

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
86	86	53	44

Date de convocation du Comité Syndical
21/09/2026

Date d’affichage de la convocation au siège
21/09/2026

SEANCE DU
29 SEPTEMBRE 2026

Le 29 septembre 2026 à 18h00, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle polyvalente de Malintrat, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l’élection d’un secrétaire de séance au sein du Comité : Malory GIANGRECO est désignée pour remplir cette fonction, qu’elle a acceptée.

ÉTAIENT PRÉSENTS (délégués titulaires et suppléants) :

Communauté d’Agglomération Riom Limagne et Volcans : Sébastien CHANUDET, Lionel CHAUVIN, Jean-Pierre CHRETIEN, Josquin GARAYT, Bruno GRIMBERG, Olivier HABLOT, Bérangère LAMBERT, André LAVIE, Malory GIANGRECO, Anne MAZAUDIER, Didier MIGNE, Frédéric RANOUX-JULIEN, Isabelle RAYMOND, Laurent RENAULT, Olivier SOUCHON, Paul THIEL, Edwige TIXIER, Johan CARETTE, Yves GODART
Billom Communauté : Olivier CUBIZOLLE, Michel DEGOILLE, Régis DODAT, Guy MAILLARD, Maryline RAMADIER, Dominique ROSSIGNOL, Eric ECHALIER, Pierre MOINE,
Communauté de Communes Plaine Limagne : Céline AYME, Brigitte BILLEBAUD, Yannick BOUSSET, Romain DARLET, Arnaud GAY, Frédéric MARTIN,
Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge : Bernard COTTIER, Denis GEORGES, Lionel LARROUSSE, Leslie MAZUEL, Marie-Claire MENUGE, Stéphane MICHALET, François MOULIN, Kristel POIROT, Antonin OUVRARD,
Communauté de Communes Entre Dore Et Allier : Gilles BERGAMI, Dominique REY, Dorothée TRICHARD, Isabelle POUILLARD,
Mond’Arverne Communauté : Jean-Marc BORDIER, Bernard DUCREUX, Damien HEYRAUD, Alain LAGRU, Guillaume MAILLET, Sébastien SIMIONI, Pierre DUPECHER, Éric FAYE

Pouvoirs : Pouvoir de Cécile BERTAUD à Malory GIANGRECO

Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Thème : QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

Dél.2026-42 : Représentation du SBA à l'ADIT 63 (Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale)

VU l'article L.2121-21 du CGCT précisant les règles de vote pour les nominations des délégués syndicaux dans les organismes extérieurs ;

VU la délibération du Comité Syndical n°2021-25 du 22 juin 2021 portant adhésion du SBA à l'Agence Départementale de l'Ingénierie Territoriale du Puy-de-Dôme ;

VU la délibération du Comité Syndical n°2024-41 du 11 décembre 2024 portant désignation de l'ADIT63 comme délégué à la protection des données pour le SBA ;

VU les statuts de l'ADIT du Puy de Dôme ;

CONSIDÉRANT que l'ADIT est un établissement public administratif (EPA) créé entre le Département du Puy-de-Dôme et ses adhérents (communes, établissements publics intercommunaux et communaux) ;

CONSIDÉRANT que l'ADIT apporte une assistance tarifée d'ordre technique, juridique et financière à ses membres dans des domaines tels que la voirie, l'eau potable, l'assainissement, le bâtimentaire, l'instruction des autorisations d'urbanisme, le juridique, le numérique, le RGPD etc...

CONSIDÉRANT que le Président du SBA est membre de droit de l'assemblée générale de l'ADIT et qu'il est donc nécessaire de désigner un délégué suppléant ;

Le Président informe le Comité Syndical que le SBA est adhérent de l'ADIT depuis l'année 2021. Il a déclenché auprès de l'Agence l'assistance RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données). A ce titre, l'ADIT agit en tant que délégué à la protection des données du SBA.

Suite au renouvellement du Comité syndical du mois de mai 2026, il est nécessaire de désigner un délégué suppléant qui remplacera le Président dans les instances de l'ADIT en cas d'empêchement de ce dernier.

La candidature de Alain LAGRU, en tant que représentant suppléant, est proposée par le Président.

Le Président demande aux autres candidats de se faire connaître. Aucune autre candidature n'est constatée.

Le Comité Syndical accepte à l'unanimité des membres présents le vote à mains levées pour la désignation du représentant suppléant du SBA à l'ADIT.

Etant lui-même Président de l'ADIT, Lionel CHAUVIN indique qu'il ne prendra pas part au vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

Représentant suppléant :

- Ne prend pas part au vote : 0
- Votants : 53
- Pouvoirs : 1
- Suffrages nuls : 0
- Suffrages blancs : 0
- Suffrages exprimés : 54
- Majorité absolue : 28

Résultat des votes : 54 voix pour Alain LAGRU.

Le Comité Syndical,

Article 1 : DESIGNE Alain LAGRU en qualité de représentant suppléant du Syndicat du Bois de l'Aumône au sein de l'Assemblée Générale de l'ADIT 63.

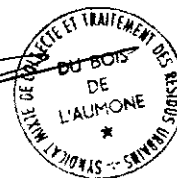
Article 2 : PREND ACTE que M. Lionel CHAUVIN, en tant que Président du SBA, est membre de droit de l'ADIT 63.

Ampliation en sera adressée à la Sous-Préfecture de Riom.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,

Lionel CHAUVIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.